



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2021

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et un et le 7 septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 1^{er} septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Chigy.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX, Karym FELLAH (en visio)

Représentée : Laetitia BERTHELIN par Luc MAUDET

Absentes : Sophie MARTELOT, Eliane ANSTETT,

16 conseillers présents ou en visio-conférence, 1 conseiller représenté, le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 août 2021,
- Circulation villages
- Reprise de la délibération concernant les loyers des commerces 24, rue du moulin et du 2, route du Pont Rouge, pendant le Covid
- Instauration d'un permis de démolir
- **CONSTRUCTIONS DANS LES VILLAGES**
 - Abribus demande subvention amende de police
 - STEP de Theil choix de l'entreprise de contrôle
 - Pylône des vallées
 - Bâtiment cantine de Theil
 - Biens communaux à déclasser
 - Cautions salle des fêtes
- Centre de loisirs
- Personnel
- Décisions modificatives
- Achat broyeur
- Enquêtes publiques
- Associations
 - Bilan Rest'au Marché
 - Bilan apéro concert



➤ **Questions diverses.**

- Cours d'informatique aux aînés
- Ferme animalière
- Parking vélos au city-stade
- Réfection barrières du city-stade
- Terrain de boules à Theil
- Nettoyage ru de la sucrerie

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 août 2021

A l'unanimité les conseillers présents ou représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 août 2021.

CIRCULATION DANS LES VILLAGES

Monsieur le Maire remercie les 15 habitants de la commune qui ont fait des propositions pour améliorer la sécurité et la circulation dans nos villages. Il rappelle les interventions de Monsieur ORTEGA, Madame NOLLE et Monsieur OFFER de l'UTI lors de la commission de ce jour sur les propositions faites.

Ces propositions vont être reprises par la commission des élus le 28 septembre et présentées pour débat aux conseils de village qui se tiendront :

Conseil village de Chigy : jeudi 30 septembre à 19 heures, salle des fêtes de Chigy.

Conseil village de Theil : vendredi 1^{er} octobre à 19 heures, salle des fêtes de Theil

Conseil village de Vareilles : lundi 4 octobre à 19 heures, salle des fêtes de Vareilles

REPRISE DELIBERATION EXONERATION LOYERS SUITE COVID

Suite à l'observation du Trésorier de la perception de Villeneuve l'Archevêque, le conseil municipal à l'unanimité confirme la limitation des loyers à 1€ mensuel pour les commerçants de la commune pendant la période COVID entre les mois d'octobre 2020 à mai 2021. Il s'agit des locaux du 2 route du pont rouge à Theil et du 24 rue du moulin à Chigy.

INSTAURATION D'UN PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite de l'approbation du PLUI un certain nombre d'opérations sont à la charge, désormais, des communes. Pour garantir le suivi des constructions, la régularité des procédures et l'information il propose d'instaurer un permis de démolir sur la commune. Le conseiller municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

ABRIBUS

Le projet définitif de la construction d'abribus s'établit comme suit :

Route du Miroir		La Grenouillère	
Abribus	2 591.31 €	Abribus	2 591.31 €
Transport	180.00 €	Transport	180.00 €
Dalle béton	2 133.14 €	Dalle béton	2 623.42 €
Montage	<u>commune</u>	gestion eaux pluviales	893.80 €
Total	4 904.45 €	Montage	<u>commune</u>
		Total	6 288.53 €

Pour 2 11 192.98 €

Le conseiller municipal à l'unanimité valide ce projet et demande à Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès du département.



STEP DE THEIL

Les travaux sont terminés La Station d'Épuration de Theil doivent être contrôlés conforme après construction pour pouvoir toucher les subventions.

4 entreprises consultées par ARTELIA, 3 entreprises ont répondu

- AMP Environnement : offre conforme à 4500 € HT
- Bios : offre conforme à 7425.32 € HT
- SGS France : offre conforme à 4600 € HT
- SGS France : offre variante à 3500 € HT.

(2 déplacements dans l'offre de base et 1 déplacement dans la variante)

Le conseil municipal à l'unanimité choisit l'offre variante de SGS pour un montant de 3 500 € HT

TRAVAUX PYLÔNE DES VALLÉES

Les travaux commenceront fin septembre. Le pylône sera mis en service courant décembre 2021.

Concernant le branchement électrique pour ce pylône, le conseil municipal à l'unanimité mandate monsieur le maire pour signer un bail emphytéotique avec le propriétaire pour installer un transformateur ENEDIS.

BÂTIMENT CANTINE-CENTRE DE LOISIRS DE THEIL

Magalie Thérouté présente le nouveau bâtiment cantine-centre de loisirs qui a été ouvert aux enfants à la rentrée. Quelques travaux restent à réaliser, mais le personnel est satisfait des nouvelles conditions de travail.

Pour respecter les nouvelles conditions sanitaires les enfants de Noé et Vaumort sont accueillis dans le restaurant des primaires, les enfants de l'école maternelle dans le restaurant des maternelles, et les enfants de primaire de Theil dans les locaux du centre de loisirs. Les enfants de chaque classe sont installés sur des tables séparées pour éviter le brassage des élèves.

BIENS COMMUNAUX A DÉCLASSER

Dans le but d'éviter de payer les taxes foncières et locatives le conseil municipal à l'unanimité demande le déclassement des biens suivants :

- Mairie de Chigy
- La forge de Chigy
- Garage et bucher de Vareilles
- Jardin de l'Erable 1 rue de l'église à Vareilles

CAUTIONS SALLE DES FÊTES

Avec la suppression de la possibilité d'avoir des régies sur la commune, les cautions des salles de fêtes doivent être remplacées par la possibilité d'établir des titres à l'attention des locataires qui ne rendent pas les lieux en état.

Sans préjuger d'un recours possible contre l'assurance du locataire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'établir les barèmes suivants :

- Matériel : 300 €
- Ménage non fait : 100 €
- Tri des déchets non fait 50 €

CENTRE DE LOISIRS :

Le centre de loisirs à une très bonne fréquentation. Nous devons travailler avec les animatrices pour améliorer l'animation dans la dynamique du « plan mercredi » signé avec la CAF.



PERSONNEL

La situation est un peu tendue avec les nombreux congés de maternité qui vont arriver. Il va falloir pallier les absences avec des embauches en CDD.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Nous avons encaissé des remboursements de 19 700 € sur les frais de personnels à répartir entre salaires et charges.

Fonctionnement		
Imputation	OUVERT	REDUIT
Dépenses		
D F 012 6413	7 520.00	
D F 012 6451	3 000.00	
D F 012 6453	3 000.00	
D F 012 6454	1 700.00	
D F 65 6574	4 480.00	
	19 700.00	
Recettes		
R F 013 6419	12 000.00	
R F 013 6459	7 700.00	
	19 700.00	

L'encaissement des recettes de 10 800 € de taxe d'aménagement est à répartir entre différents postes

Investissement		
Imputation	OUVERT	REDUIT
Dépenses		
D I 21 21318 OPNI	3 000.00	
D I 21 2135 OPNI	1 000.00	
D I 21 2184 OPNI	800.00	
D I 21 2188 OPNI	6 000.00	
	10 800.00	
Recettes		
R I 10 10226 OPFI	10 800.00	
	10 800.00	

Nous avons prévu de payer la cantine en plusieurs fois, or celle-ci ne sera facturée qu'à la fin des travaux. Il est donc nécessaire de répartir les coûts de façon différente entre les divers postes budgétaires.



Investissement		
Imputation	OUVERT	REDUIT
Dépenses		
D I 21 2112 OPNI	1 100.00	
D I 21 21318 OPNI	400 000.00	
D I 21 2135 OPNI	3 900.00	
D I 21 21578 OPNI	1 200.00	
D I 21 2184 OPNI	3 800.00	
D I 23 2313 OPNI		410 000.00
	410 000.00	410 000.00

ACHAT BROYEUR

Monsieur le Maire fait part des difficultés que la commune a eu cette année pour entretenir les chemins et sentiers de randonnées à la suite de la casse du broyeur de la commune. Certains travaux ont dû être sous-traités à l'extérieur. Il propose de racheter un nouveau broyeur. Parmi les propositions reçues :

- Broyeur d'accotement 1,83 m AGRAM prestige pour collectivités : 6 968,60 € HT
- Broyeur d'accotement 1,92 m AGRAM farmer usage agricole : 5 335,60 € HT
- Faucheuse d'accotement 2,00 m GYRAX RFE 2000 : 8 400 € HT
- Faucheuse d'accotement 2,00 m VIGOLO SG2 : 7 000 € HT

Plusieurs conseillers municipaux ayant fait des réserves sur la qualité du matériel proposé, monsieur le Maire reconsultera d'autres fournisseurs de matériel et le retour d'expérience de clients, cela se fera en concertation avec les conseillers qui ont émis le souhait de mener une réflexion plus poussée.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Deux enquêtes publiques sont en cours sur la commune

Périmètre de captage de Pont-sur-Vanne

Du 7 septembre 2021 à 9 heures au 8 octobre 2021 à 18 heures

Dossier papier consultable en mairie de Theil

- Le lundi de 10h à 12h
- Le mardi et le jeudi de 16h à 18 heures
- Permanence commissaire enquêteur : vendredi 17 septembre de 15h à 18h en mairie de Theil
- Dossier consultable sur internet : <https://www.yonne.gouv.fr>
- Observations
 - En mairie
 - À adresser par courrier au commissaire enquêteur en mairie de Pont-sur-Vanne 89190
 - Par mail : pref-captage-pontsurvanne@yonne.gouv.fr

Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Nord de l'Yonne

Du 6 septembre 2021 à 9 heures au 11 octobre 2021 à 17 heures

Dossier papier consultable en mairie de Vareilles

- Le mardi de 13h 30 à 14h 30
- Le jeudi de 17h 30 à 19 heures
- Le vendredi de 8h 30 à 12 h

Permanence commissaire enquêteur : Jeudi 7 octobre de 16h à 19h en mairie de Vareilles

Dossier consultable sur internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2494>



Observations

- En mairie
- À adresser par courrier au Président de la commission d'enquête PETR Nord de l'Yonne 11 quai du 1^{er} dragons 89300 Joigny
- Sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2494>
- Par mail : enquete-publique-2491@registre-dematerialise.fr

ASSOCIATIONS

Un livret des associations à but culturel, sportif ou convivial a été réalisé et distribué dans les boîtes aux lettres avant la rentrée scolaire. Il regroupe 24 associations avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler.

Une place spéciale de recherche sur le site internet a été faite. Ces associations sont les suivantes :

Basket club des six gerbes
Chigym'forme
Club Omnisports Theillois
FC Fontaine la Gaillarde
Union Sportive de Cerisiers
Gymnastique Volontaire de Cerisiers
Gymnastique Volontaire La Vannoise
Judo club Clémentin
P.O.M Pays d'Othe Multisports
Tennis Theillois
Jardin de l'Erable
Les Poussins

Amitié de quatre villages
Club des quatre saisons
Cœur de Vanne
Comité des fêtes Chigy
Joyeuse Entente
APVV
COJUKIVA (jumelage franco-allemand)
Plaisir de lire
Palanca
CREARTIS
Krea'Stival
Musique en Othe

D'autre part Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 35€ à la coopérative de l'école est attribuée à chaque enfant de maternelle ou de primaire scolarisé sur la commune à Chigy ou à Theil, et qu'une subvention de 70€ pour fourniture scolaire est attribuée à ces mêmes enfants du primaire.

Bilan Rest'au Marché

Francis Huver fait un bilan du 1^{er} rest'au marché réalisé par Cœur de Vanne sur la commune.

Ce **Rest'au marché** a regroupé en un même lieu un marché, ouvert à tous, d'une dizaine de producteurs et un lieu de dégustation accessible uniquement avec pass sanitaire. Tout cela était animé par l'orchestre First Time 89.

Plus de 300 personnes ont pu circuler entre les stands pour découvrir et n'acheter que des produits locaux, exclusivement bio.

Une centaine de clients, avait réservé, pour déguster sur place les produits préalablement achetés au marché.

En guise de bilan : étonnement des clients devant la qualité des produits et satisfaction des producteurs d'avoir pu présenter et vendre leur production.

Cœur de Vanne organisera d'autres Rest'au marchés l'année prochaine.

Bilan apéro concert

Guy Lamarre fait un bilan du 1^{er} apéro-concert réalisé par la Joyeuse Entente sur la commune. Aucune publicité n'avait été faite pour éviter un débordement dû à la présence du groupe Kalfa. Malgré cela 250 personnes ont assisté à cet apéro-concert.



Les conseillers municipaux, par 15 voix pour et deux abstentions (Francis Huver et Guy Lamarre) décident d'attribuer une subvention de 360 € à Cœur de Vanne représentant les frais de gardiennage des manifestations « Rest'au marché » et « Saints de Glace ».et une subvention de 150 € à la Joyeuse Entente représentant les frais de gardiennage de cet apéro concert.

QUESTIONS DIVERSES

Cours d'informatique aux aînés

Après presque deux ans d'arrêt, les cours d'informatique reprennent en partenariat avec Age d'or Service Sens et l'Amitié de 4 Villages à la salle des fêtes de Vareilles

- Début vendredi 1^{er} octobre jusqu'à Noël
- 2 groupes de 8 personnes seront organisés

Ferme animalière

Les bâtiments et terrains des écuries de la Vanne ont été vendus.
Le propriétaire a un projet de ferme animalière avec visite d'enfants.

Parking vélos au city-stade

Diverses propositions ont été présentées au conseil municipal. Une réflexion est en cours.

Réfection barrières du city-stade

Celle-ci sera réalisée prochainement avec la participation des ados.

Terrain de boules à Theil

La commune a le projet de réalisation d'un terrain de boules derrière la salle des fêtes de Theil. Celle-ci va consulter les entreprises pour sa réalisation.

Nettoyage ru de la sucrerie

Monsieur le Maire propose d'organiser une « opération citoyenne » pour nettoyer le ru de la sucrerie.

Prochain journal de la commune

Les précédents journaux de la commune ont été distribués en Septembre 2020 et avril 2021

Le prochain sera distribué début janvier 2022

La commission communication-journal se réunira le 6 octobre à 20 heures à Vareilles pour le préparer.

Médecine et télémedecine

Il ne reste plus qu'un médecin sur la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

France Services des Vallées-de-la-Vanne n'a pas été retenue pour l'expérimentation d'une cabine de télémedecine MEDADOM.

Monsieur le Maire est intervenu auprès du Directeur de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion du Territoire) pour lui exposer notre situation sanitaire.

Réponse : compte tenu de la situation que vous exposez, nous explorons différentes options et nous revenons vers vous rapidement.

La séance est levée à 22 heures 15.